



Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

Objet : Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 8.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit et sous réserve de l'approbation du budget ordinaire 2021 par l'autorité de tutelle:

- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2021 :

- 1) 1.0000 EUR à l'association de fait Autour de Marguerite pour le projet Marguerite;
- 2) 1.000,00 EUR à l'asbl Cercle Polytechnique de l'ULB pour la revue de l'École Polytechnique de Bruxelles;

Article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 :

- 3) 3.0000 EUR à l'asbl Théâtre des Martyrs pour l'événement Flash mob sur une chorégraphie de - et avec- la Compagnie Mossoux-
- 4) 3.000,00 EUR à l'asbl Centre social du Béguinage pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Annexes :

